

Délibération n°17

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
02 novembre 2022

Date d'affichage de la liste des
délibérations :
16 novembre 2022

Objet : Auvergne-Rhône-Alpes
Énergie Environnement :
adhésion et désignation du
représentant

L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 08 novembre,
le conseil communautaire, convoqué le 02 novembre 2022
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes,
sous la présidence de M Pierre PECOUL, Premier Vice-
Président.

PRESENTS

M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Héliène, M BIGAY
Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles,
Mme CACERES Marie, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING
Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M
DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT
Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel,
M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M
IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET
Fabrice, M MAGNOUX André, M MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M
MESSEANT Jean-François, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme
PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M
REGNOUX Marc, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M
VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**
Mme GRENIER Arlette, Mme PALASSE Brigitte, M ROULIN Franck,
suppléants.

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme ABELARD Nathalie a donné pouvoir à Mme CACERES Marie,
- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M BONNICHON Frédéric a donné pouvoir à M MELIS Christian,
- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre,
- Mme GRENET Michèle a donné pouvoir à M VERMOREL Pierrick,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à Mme VEYLAND
Anne,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à M DUPONT Laurence,
- Mme VAUGIEN Evelyne a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,
- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de Pulvérières,
remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire
suppléante,
- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de Charbonnière
les Varennes, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, conseillère
communautaire suppléante,
- M MICHEL Didier, conseiller communautaire unique de Varennes sur
Morge, remplacé par M ROULIN Franck, conseiller communautaire
suppléant.

Absents :

- M BEAURE Nicolas,
- M CARTAILLER Philippe,
- M CHAUVIN Lionel,
- Mme ROUSSEL Sandrine.

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Mr Jean-Pierre BOISSET

Rapport n° 17 - Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement : adhésion et désignation du représentant

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n° 18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans ;
Vu la délibération n°20191105.35 du Conseil Communautaire du 05 novembre 2019 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019 2024,
Vu la délibération n°20220201.01 du 01 février 2022 approuvant le projet de territoire « RLV Ambitions 2030 »
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 20 septembre 2022,

Considérant qu'Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA EE) est une agence régionale qui accompagne les territoires pour la définition et la mise en œuvre de stratégies et de solutions de transition,
Considérant les domaines sur lesquels elle intervient (énergies renouvelables, climat, efficacité énergétique, mobilité pour tous, commande publique, économie circulaire, déchets, nouveaux modèles économiques) et leur intérêt dans le cadre de l'exercice des compétences de Riom Limagne et Volcans et de sa politique d'éco-exemplarité,

Considérant l'appui technique et l'accompagnement dans la mise en œuvre de sa politique de transition pouvant bénéficier à Riom Limagne et Volcans,

Considérant que l'adhésion vaut acceptation des statuts de l'association Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement,

Considérant le barème des cotisations, qui s'élève à 4 000 € en 2023 pour les collectivités de la taille de RLV adhérant à une ALEC (agence locale de l'énergie et du climat).

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué au sport, aux associations et au développement numérique, et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver l'adhésion à l'agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement à compter de l'année 2023 ;**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion à Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement ainsi que tout document afférent ;**
- **d'autoriser le règlement de la cotisation annuelle, qui s'élève actuellement à 4 000 €.**
- **de désigner Madame Nathalie ABELARD comme représentant de Riom Limagne et Volcans au sein de l'assemblée générale de l'association,**
- **d'autoriser le Président à désigner ponctuellement un représentant remplaçant.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 09 novembre 2022***

Le Président

Frédéric BONNICHON

